



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Piopolis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 2024-04
RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024, le Conseil municipal de Piopolis a adopté le Règlement 2024-04 – Règlement relatif à la régie interne des séances de la municipalité.

Les personnes intéressées peuvent consulter le règlement ci-haut mentionné sur site Web de la Municipalité ou au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture au 403 rue Principale à Piopolis.

Donné à Piopolis ce 19 décembre 2024.

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Piopolis, résidente de Sainte-Cécile-de-Whitton, certifie par la présente avoir publié, en date du 19 décembre 2024, l'avis public de l'adoption du règlement 2024-04 ci-joint, en affichant une copie aux deux endroits prévus par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 décembre 2024.



Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière